

Session criminelle

Treize ans d'emprisonnement pour Glenn Spock Omoundji Ntsagui

N.O.
Franceville/Gabon

EN détention à la prison centrale de Franceville depuis 2013, pour tentative d'assassinat, Glenn Spock Omoundji Ntsagui alias, Balthazar, Gabonais, vingt-huit ans, a été jugé récemment par la cour criminelle de Franceville et condamné à treize ans de réclusion criminelle pour vol avec violences (selon la requalification de la Cour) sur la personne de Ephina Magnima.

En effet, le 19 novembre 2012, à Bongoville, l'inculpé et son complice, croisent sur leur chemin Ephina Magnima, qui se rend chez ses parents. Celui-ci est soudainement apostrophé par les deux individus, et sommé de se mettre à genoux. Ensuite, il est dépouillé de tous ses biens, notamment une somme de cinquante-cinq mille francs, un téléphone portable et même sa carte d'identité nationale. Glenn et son acolyte vont plus loin, en obligeant leur victime à avaler deux bou-



Photo : N.O.

Glenn Spock Omoundji Ntsagui passera 13 années en prison.

teilles de boisson alcoolisée. Ils l'entraînent ensuite

au bord d'une rivière, où ils le passent à tabac. Ephina a le corps entaillé par des tessons de bouteille. Il perd connaissance. Le croyant mort, les deux délinquants traînent son corps jusqu'à un bac à ordures où ils le jettent, avant de prendre la poudre d'escampette. Malheureusement pour eux, quelques heures plus tard, Ephina Magnima reprend conscience. Il se manifeste auprès d'un homme habitant dans le voisinage immédiat du "bac-tombeau". Celui-ci le conduit au centre médical de Bongoville, où il bénéficie des

soins. Son état de santé s'améliore, mais il prend une incapacité de travail de sept jours. Une fois sa santé recouvrée, la victime dépose une plainte à la brigade de gendarmerie de Bongoville. A la suite de quoi Spock Omoundji Ntsagui alias, Balthazar est appréhendé, mais pas son complice, qui s'est évanoui dans la nature. Déféré devant le procureur de la République près le tribunal de Franceville, l'indélicat s'entendra répondre des chefs d'inculpation suivants: tentative

d'assassinat, coups et blessures volontaires et vol commis en réunion. Deux années après son entrée en prison, il vient d'être présenté devant la cour criminelle, au cours de sa dernière session qui s'est tenue récemment à Franceville. Lors de sa comparution, il a reconnu ses actes odieux et a été déclaré coupable par cette juridiction. Par conséquent, conformément aux articles 292 et 295 du code pénal, il a été condamné à treize ans de réclusion criminelle.

Faux et usage de faux

Il est né trois fois à trois endroits différents!

F.M.M
Libreville/Gabon

DAVI Trésor Stevy Nnang, 30 ans et Elie Mvele, 43 ans, tous deux sujets camerounais, ont été épinglés par la direction du contrôle de l'immigration, le premier pour faux et usage de faux et usurpation de l'identité des parents, le second pour défaut de carte de séjour, conduite sans permis et délit de fuite.

DAVI Trésor Stevy Nnang, entré au Gabon en 2012 avec un passeport camerounais, a été épinglé au moment où il tentait de se faire établir un autre passeport, gabonais celui-là. En effet, selon son propre

récit, il serait né au village Ebone, à Minvoul. Deux ans après, sa mère, ressortissante camerounaise, aurait pris la fuite avec lui au Cameroun où, dit-il, elle a fait établir à son nom un acte de naissance dans le quel il est né à Nkengou, avec pour père Albert Mve Assoumou. 25 ans plus tard, il réapparaît au Gabon et se fait établir un second acte naissance dans lequel il est à nouveau né au Gabon avec pour père Jean Louis Abome Abesolo. C'est donc au moment où l'intéressé tente de se faire établir un passeport gabonais, que les agents, faisant montre de vigilance, se rendent compte de la supercherie.



Photo : F.M.M

Davi Trésor Stevy Nnang, appréhendé pour faux et usage de faux...

Ses soi-disant parents du Gabon, convoqués aux services de la documentation, ont non seulement nié



Photo : F.M.M

toutes implications dans cette magouille, mais ont également permis de savoir que le filou a un autre lieu de naissance, à savoir Libreville. Quant à Elie Mvéle, qui vit depuis 2013 au Gabon, il est poursuivi pour défaut de carte de séjour. Lors d'un accident dont il est l'auteur, il sera également

établi qu'il ne possède pas de permis de conduire. Qui plus est, le véhicule qu'il conduit n'est pas assuré. Raison pour laquelle il tentera de prendre la fuite après cet incident routier, en fait une collision. Davi Trésor Stevy Nnang et Elie Mvele, qui ont été présentés devant le parquet, répondront prochainement, chacun en ce qui le concerne, de leurs déboires devant les tribunaux.

... et son compatriote Elie Mvele.

Accident de la circulation à Ndjolé

Un véhicule glisse sur le gasoil répandu sur la voie et se renverse

Jean-Paulin ALLOGO
Ndjolé/Gabon

Le véhicule, tel qu'il s'est retrouvé après l'embarquée.



Photo : Jean Paulin ALLOGO

DERNIÈREMENT, on a failli enregistrer une perte en vie humaine, un compatriote dont nous n'avons malheureusement pas pu connaître l'identité ayant frôlé la mort, à l'issue d'un accident de la circulation qui s'est produit à quelques encablures de la ville de Ndjolé. A l'origine de cet incident, du gasoil déversé sur le goudron par un camion-citerne commis au transport des hydrocarbures entre les villes de Libreville et Ndjolé. « J'amorçais une

descente et j'ai été surpris au milieu de celle-ci quand ma voiture a subitement glissé et s'est retrouvée sur le bas-côté, les quatre fers en l'air », expliquera plus tard le conducteur de la voiture accidentée qui roulait, seul à bord, dans le sens Ndjolé-Libreville. «Une fois dehors, j'ai en effet constaté que le gasoil transporté par un camion que je venais tout juste de croiser, s'est répandu sur le goudron, et c'est en prin-

cipe ce produit, au contact de l'eau - car il y avait une petite pluie qui tombait -, qui a sans doute occasionné la perte de mon véhicule», a-t-il précisé. Voilà qui interpelle à nouveau les propriétaires et autres conducteurs des camions convoyant des hydrocarbures sur la Nationale 1, afin qu'ils prennent le temps de s'assurer de l'état des véhicules qu'ils utilisent avant leur mise en route.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ



Appel à manifestation d'intérêt pour les candidats Sous-bénéficiaires de la mise en œuvre de la Subvention Tuberculose du Fonds Mondial de lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme.

Dans le cadre de la coopération entre le Gabon et le Fonds Mondial de lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme, notre pays est pour la première fois éligible à un financement en faveur de la tuberculose. Dès lors, un appel à candidature est lancé à tous les acteurs du secteur de la santé et à toutes les Organisations non gouvernementales nationales qui disposent de capacités avérées dans les domaines de la gestion administrative et financière, des approvisionnements et gestion des stocks, du suivi et de l'évaluation et du renforcement des capacités des structures appuyées. La Direction générale de la Santé fournira des précisions sur les priorités, stratégies et populations cibles retenues pour avoir un impact dans la lutte contre la tuberculose dans notre pays (recommandations de l'atelier national sur les priorités en matière de lutte contre la tuberculose, Libreville, 27-30 novembre 2014). Les informations requises pour la présentation des candidatures sont disponibles au Secrétariat de la Direction générale de la Santé. Les dossiers sont à déposer sous pli fermé au secrétariat de la Direction générale de la Santé au plus tard, le **jeudi 06 août 2015 à 13 heures** (tél : 241 06 03 51 15). Veuillez mentionner sur le dossier: Appel à manifestation d'intérêt sous-bénéficiaire subvention fonds mondial-tuberculose + le(s) domaine(s) de prestation de services (DPS) dans le(s)quel(s) vous aimeriez œuvrer en tant que sous-bénéficiaire. Vous recevrez un accusé de réception lors du dépôt de dossier faisant foi du jour et de l'heure du dépôt.

Fait à Libreville, le 14 juillet 2015